le rapporteur du budget de la guerre n'ont cessé de demander si les crédits de la troisième section étaient suffisamment pourvus et que toujours on a répondu affirmativement.

La précipitation avec laquelle on procède est une cause de majoration considérable. (Applaudissements.)

M. AUGAGNEUR déclare qu'un entrepreneur de l'entretien lui a déclaré que pour livrer les casernements au 1er octobre, l'administration de la guerre avait consenti des majorations s'élevant à 40 p. c. (Mouvements.)

THOMAS dit qu'il est impossible à la Chambre de voter les crédits sans voter en même temps les ressources.

C'est toujours la méthode qui a été suivie.

En votant le projet, la Chambre risque de faire des dépenses inutiles si la loi de trois ans n'est pas adoptée.

Elle ouvrira une procédure susceptible d'ouvrir dans l'administration des dizaines des gaspillages redoutables.

C'est pour encaserner le peuple que les républicains qui voteront le projet vont gaspiller les deniers publics. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est du côté de la nation armée qu'il faut se tourner pour aboutir à une organisation militaire qui mettra définitivement le pays en état de défense et de sécurité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Explications du Ministre de la Guerre

M. ETIENNE, ministre de la guerre, répond que le gouvernement s'est préoccupé de réaliser la décision de la Chambre dans les délais les plus rapides.

C'est à cet effet qu'il s'est montré pressant auprès des commissions du budget des deux Chambres.

La Commission du budget de la Chambre a montré une résistance qui s'est manifestée immédiatement. Devant l'assurance qui lui a été donnée que le projet serait examiné d'urgence, l'orateur a consenti à un nouveau répit.

Le projet a un caractère spécial au maintien de la classe. Ces crédits s'élèvent à 234 millions.

Le gouvernement demande à la Chambre de l'autoriser à engager cette dépense destinée à assurer le logement des soldats.

120.000 hommes vont être casernés à titre définitif.

75.000 hommes le seront d'une façon provisoire.

Il y a d'autres dépenses afférentes au couchage, aux soins à donner aux hommes et à des achats de chevaux.

Le total de ces dépenses, à effectuer en 1913 et en 1914, représente 396 millions.

Elles sont strictement afférentes au maintien de la classe.

On a parlé de gabegie et de gaspillage. Les braves gens qui sont au Ministère de la Guerre sont dignes de la confiance de la Chambre. (Appl. à droite).

On dénonce des erreurs au Ministère de la Guerre comme dans tous les autres Ministères.

On y sert le pays du mieux qu'on peut.

On s'étonne qu'à certains moments, on s'adresse brusquement à la Chambre que des crédits sont nécessaires.

Il est vrai qu'en 1911 et en 1912, la Commission a souvent appelé l'attention du Gouvernement sur la détresse de pourvoir largement à la 3e section de la Guerre.

On n'était pas préoccupé, au même degré qu'aujourd'hui, de la nécessité d'augmenter les armements.

Depuis, des événements se sont passés qui obligent le Gouvernement à faire un pouvoir appel au pays.

La France a le devoir de prendre ses précautions et de se mettre en état de parer à toute situation. (Appl. à droite).

En demandant les crédits, le Gouvernement demande à la Chambre de songer au salut de la patrie. (Appl. au centre et à droite).

M. LACHAUD insiste sur la nécessité d'améliorer l'hygiène des casernements.

RAFFIN-DUGENS reproche au ministère de la guerre d'avoir engagé des dépenses inconsidérément.

Il critique également le système d'achats et demande pourquoi une machine a été payée à l'étranger à un prix plus élevé que celui demandé par une maison française pour une machine de même force.

Il s'occupe également de la question des aéroplanes.

Il critique l'emploi des sommes recueillies par souscription.

Il termine en déclarant qu'il ne votera pas les crédits demandés.

M. ETIENNE dit que les critiques contre le service aéronautique sont injustes. L'an dernier le général Hirschauer a donné des explications qui furent très bien accueillies par la Chambre.

Il y a pu y avoir des erreurs, mais le service n'était organisé que depuis 1912.

M. Violette contre l'illégalité

M. VIOLLETTE rappelle qu'il y a quelques semaines, M. Klotz, alors ministre des Finances, insistait pour faire voter ce principe que désormais un centime de dépenses nouvelles ne fût voté sans voter en même temps les recettes correspondantes. (Appl. à l'extr. gauche).

C'est le Gouvernement qui, le premier, viole cette règle et pour des dépenses considérables. Il ne s'agit pas d'augmenter la souveraineté, mais du maintien de la classe et uniquement de cela. Et cela contrairement au décret que le Gouvernement avait promis de prendre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL demande quel est le texte qui impose au Gouvernement de recourir à ce moyen et à quel moment le Gouvernement a pris l'engagement de prendre un décret.

M. VIOLLETTE répond que le Gouvernement a pris un détour et il en résulte qu'il n'y a pas de recours contre sa décision. (Appl. à l'extr. gauche et sur divers bancs à gauche).

La déclaration du Gouvernement est très grave.

Juridiquement, il fallait prendre la mesure par voie d'arrêté ou de décret. C'est dans l'esprit de la loi. (Très bien ! très bien.) C'est parce que le Gouvernement ne s'y est pas conformé qu'il présente aujourd'hui les crédits.

Lorsque ces crédits seront votés, on retournera le vote contre vous en l'interprétant comme une adhésion au maintien de la classe de 1910.

C'est ce que dit formellement le rapport.

M. LE RAPPORTEUR dit que cette adhésion la Chambre l'a déjà donnée.

M. VIOLLETTE dit que le 15 mai, le Gouvernement prenait pour lui toute la responsabilité; aujourd'hui c'est à la Chambre qu'il demande de prendre cette responsabilité. (Appl. à l'extr. gauche et sur divers bancs).

M. Viollette dit qu'il votera contre les crédits, parce qu'il ne s'agit pas de crédits pour l'augmentation de la couverture mais de modifier la loi de 1905 et de ruiner des espérances légitimes.

Pourtant, il y a eu des moments plus critiques.

L'orateur dit qu'il tient, au nom de son parti, à prendre acte de ce que cette mesure est défendue par l'opposition de droite. (Interruption au centre et à droite. Applaudissements à l'extrême gauche).

L'orateur votera donc contre la mesure parce qu'elle a été appuyée parce qu'elle est illégale. (Nouvelles interruptions au centre et à droite) et dirigée contre la République et la patrie. (Interruption au centre et à droite. Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche).

M. Barthou à la tribune

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que si M. Viollette s'en était tenu à la première partie de ses observations, il n'en serait point à son interruption.

M. Viollette s'étonne que le gouvernement ait demandé des crédits pour appliquer une mesure que la Chambre a approuvée.

Mais, c'est surtout contre les dernières observations de M. Viollette que l'orateur tient à protester.

Il n'est pas vrai, déclare M. Barthou, de prétendre que le gouvernement ne s'est pas conformé à la loi. S'il avait mal interprété la loi, quelqu'un, dans une autre assemblée, serait bien plus fondé à le faire, le président de la commission de l'armée, dont le rapport sur l'article 81 a été cité, cette contestation ne s'est pas produite.

M. Viollette a dit que la situation actuelle ne comportait pas une décision aussi grave. Mais, y a-t-il quelqu'un assez au courant des difficultés extérieures qui puisse affirmer que demain elle ne sera pas de nature non de nous alarmer, du moins de nous préoccuper ? (Bruit à l'extrême gauche.)

La situation, par comparaison à ce qu'elle était il y a deux ans, ne justifie-t-elle pas des mesures nouvelles ?

Ce ne sont pas des injonctions d'un certain côté de la Chambre qui sont nés les projets présentés par trois gouvernements. (Interruption à l'extrême gauche.)

Tous les débats peuvent établir en pleine liberté sur les actes du gouvernement, mais pas ailleurs.

Ici, c'est le droit : là-bas, dans les casernes, c'est la révolte, c'est la révolution.

Quels que soient les actes et les responsabilités du gouvernement, comment ne comprenez-vous pas que le Parlement n'existe pas si de pareils actes étaient tolérés ?

Il en serait fait de la dignité du pays et de son existence même.

Puisque M. Viollette a fait d'une question de défense nationale une question politique, l'orateur déclare qu'à l'heure actuelle la défense nationale est la forme la plus impérieuse de la défense républicaine. (Applaudissements à droite. Interruption à l'extrême gauche et à gauche.)

Réplique de M. Thalamas

M. THALAMAS. — Le ministre de la guerre et le président du conseil ont déclaré que les crédits avaient uniquement pour but le maintien de la classe de 1910.

Or, le titre du projet de loi dit le contraire. (Interruptions et bruit.)

Le gouvernement avait visé dans son projet de loi le service de trois ans. Cela résulte du texte et des chiffres des crédits proposés.

La nécessité des crédits ne paraît pas justifiée, parce que les évaluations n'ont pas de bases précises.

On s'est réservé une marge considérable, selon l'habitude du ministère de la guerre. Il n'y a pas de contrôle effectif.

Dans ces conditions, je refuserai les crédits pour défendre les intérêts des contribuables.

La diversion tentée par le ministre de la guerre a fait long feu. (Applaudissements.)

Je puise dans mon patriotisme le courage pour ne pas suivre le gouvernement, qui est poussé par les maîtres-chanteurs du patriotisme. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

VOIX DIVERSES. — La clôture !

Protestation du citoyen Co'ly

COLLY. — Depuis de longs mois, la presse chauvine jette l'alarme et l'angoisse dans le pays.

Pour avoir le vote des crédits, M. le président du conseil a dit : Qui peut dire ce qui se passera demain ?

Je proteste contre cette panique qui ruine le pays. (Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.)

Mes amis et moi sommes résolus à défendre le pays, mais aussi à faire tout ce possible pour maintenir la paix.

J'estime qu'au lieu de prononcer des paroles de froissard, il serait préférable de rassurer le pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La clôture est prononcée.

Le président donne lecture de l'article 1er du projet de loi.

Energique déclaration de M. Augagneur

M. AUGAGNEUR. — Mes amis et moi ne nous sommes pas laissé émouvoir par la diversion qu'a tentée M. le président du conseil, parce que nous n'avons à recevoir de leçons de patriotisme de personne. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous ne voterons pas les crédits, parce que nous avons voté contre le maintien de la classe, qui est un moyen détourné de presser sur le pays et sur le parlement pour obtenir le vote de la loi de trois ans. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Peytral fait des réserves

M. PEYTRAL donne lecture d'une déclaration par laquelle un grand nombre de ses amis et lui déclarent qu'ils voteront les crédits demandés par le gouvernement, mais qu'ils entendent rester politiquement libres contre le maintien de la classe libérable en mois d'octobre sous les drapeaux. (Mouvement prolongé.)

Nous considérons que ces crédits ont pour but de permettre au gouvernement d'user éventuellement et au moment opportun de la faculté que lui donne l'article 81 de la loi de 1905. (Mouvements divers.)

Protestation de M. Francklin-Bouillon

M. FRANKLIN-BOUILLON. — Avec mes amis radicaux, je repousserai les crédits qui sont demandés par le gouvernement. Il n'est pas possible que la Chambre vote ces crédits sans avoir de sérieux des recettes.

M. le président du conseil n'avait pas le droit d'escamoter une partie des républicains en disant : Tout ce que vous qui ne comprenez pas les nécessités de la défense nationale.

M. le président du conseil a pris [illegible] des [illegible] aux [illegible] radicaux [illegible] leur devoir et défendra la République [illegible] que ceux qui sont derrière M. le président du conseil. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

M. le président [illegible] la parole.

Les radicaux feront leur devoir et défendront la République [illegible] que ceux qui sont derrière M. le président du conseil. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

M. le président [illegible] la parole.

L'interpellation Gheusi renvoyée à jeudi

[illegible] M. Gheusi [illegible] la Chambre, l'interpellation de M. Gheusi [illegible] que l'urgence du gouvernement [illegible] du vote des crédits.

M. DUMONT, ministre des finances. — Le Sénat est actuellement saisi de six lois financières dont deux [illegible] devant la haute assemblée.

J'ajoute que la politique financière s'est manifestée par le dépôt de trois projets. Je ne vous pas comment une discussion pourrait s'instituer en dehors de ces trois projets.

M. GHEUSI. — Mon intervention a porté sur des demandes des précisions [illegible] le disposition [illegible]

M. DUMONT. — Les projets [illegible] sont [illegible] du [illegible] fixe en même temps que les [illegible] [illegible]

M. Henri RENOULT. — Dans la pensée de la Chambre, l'interpellation devait être [illegible] au cours de cette semaine [illegible] pour que l'interpellation soit [illegible] au début de la prochaine séance.

M. DUMONT. — J'ai fait les réserves que j'avais le devoir de faire, mais j'accepte que la discussion ait lieu le plus tôt possible.

M. Léon PERIER demande que l'interpellation soit discutée jeudi.

M. BARTHOU accepte que l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance. Il en est ainsi ordonné.

M. LE HÉRISSÉ demande que le projet de loi modifiant la loi de 1905 sur la durée du service actif soit classé en tête de l'ordre du jour de lundi.

Il en est ainsi ordonné.

Le Gouvernement l'emporte par 386 voix contre 165

La Chambre fixe ensuite son ordre du jour.

Sur la demande de M. Breton, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, la Chambre consacrera chaque semaine, le mercredi après-midi et à partir de mercredi prochain, une séance aux lois sociales.

M. KLOTZ demande que les séances ordinaires du lundi, du mardi et du jeudi soient renvoyées à la prochaine séance. Il en est ainsi ordonné.

Sur la proposition du président de la commission de l'enseignement, la Chambre décide de consacrer chaque semaine une séance du matin à la discussion des lois scolaires.

Le président [illegible] le résultat du pointage sur l'ensemble du projet de loi [illegible] crédits [illegible] à la majorité [illegible] 386 contre 165, sur 551 votants, l'ensemble est adopté. (Applaudissements à droite et au centre.)

La séance est levée à [illegible] 1913, 2h. 30 m. Prochaine séance : jeudi à 11 heures.

La "Cambriole" gouvernementale

A LILLE

Après les perquisitions

EXPEDITION DES DOCUMENTS SAISIS

M. Delaé, juge d'instruction au Palais de Lille, mandaté par son confrère parisien M. Drioux, pour signer les ordres de perquisition que l'on sait, était mer matin en possession de tous les procès-verbaux relatifs à ces opérations.

[illegible] invitant à vouloir assister à ce... [illegible] de la [illegible] du citoyen [illegible] MALLET, le commissaire spécial [illegible] dans la [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible]